

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2003-320/PR/MEF portant exonération des taxes et surtaxes d'importation sur certains matériels et équipements.

n° 2003-320/PR/MEF

Ministère
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
27 avril 2003

Numéro JO
n° 8 du 30/04/2003

Date du numéro
30 avril 2003

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

sont exonérés des taxes et surtaxes d'importation, les matériels et équipements utilisés en zone réservée par l'Aéroport International de Djibouti. Bénéficient également de l'exonération des pièces d'entretien relatives à ces matériels et équipements ainsi que les fournitures, pièces de rechange et outillages nécessaires à leur fonctionnement.